

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9447
12 septembre 1969
FRANCAIS
ORIGINAL : DIVERS

LETTRE DATEE DU 12 SEPTEMBRE 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE

Dans la déclaration que j'ai faite hier au Conseil de sécurité, j'ai mentionné certaines communications de diverse nature, notamment des télégrammes et des lettres émanant de personnalités officielles gouvernementales, d'organisations et d'institutions non gouvernementales, y compris des organisations religieuses, et de particuliers. Ces communications, qui ont été adressées au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, font ressortir à quel point l'opinion publique mondiale a été indignée, choquée et atterrée par l'incendie de la Mosquée Al Aksa à Jérusalem le 21 août 1969, et leurs auteurs demandent que l'Organisation des Nations Unies prenne les mesures appropriées.

Vous trouverez ci-joint 17 communications émanant de chefs d'Etat et de personnalités officielles gouvernementales ainsi que 58 communications de nature diverse.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre ainsi que les pièces jointes comme documents officiels du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Muhammad H. EL-FARRA

I. COMMUNICATIONS DE CHEFS D'ETAT ET DE DIRIGEANTS

LETTRE DATEE DU 29 AOUT 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DES MALDIVES*

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement maldivien a été profondément ému et attristé en apprenant le grave incident que constitue l'incendie criminel qui a gravement endommagé, le 21 août, la mosquée El-Aqsa, à Jérusalem.

En cette circonstance, le Gouvernement et le peuple maldiviens partagent la douleur et la tristesse du reste du monde musulman et tiennent à s'associer aux sentiments exprimés par les représentants des pays musulmans Membres de l'Organisation des Nations Unies dans la communication télégraphique, en date du 22 août 1969 (A/7587, S/9407), qu'ils vous ont adressée ainsi qu'au Président du Conseil de sécurité. Nous attachons une importance toute particulière au paragraphe 5 de cette communication, et nous espérons que seront prises d'urgence des mesures appropriées telles que celles qui y sont proposées.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme documents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la République des
Maldives auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Abdul SATTAR

* * *

*/ Précédemment publié sous la cote S/9430.

LETTRE DATEE DU 2 SEPTEMBRE 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES
REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES*

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le communiqué ci-joint de
l'Agence TASS, concernant l'incendie de la mosquée El-Aqsa à Jérusalem, en tant
que document officiel du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent de l'URSS
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Y. MALIK

* Précédemment publié sous la cote S/9426.

COMMUNIQUE DE TASS

Le public soviétique a appris avec indignation que la mosquée El-Aqsa, située dans la partie arabe de Jérusalem occupée par les forces armées israéliennes, a été incendiée. L'un des monuments les plus anciens et les plus précieux de l'architecture arabe dans le Proche-Orient, cette mosquée est un lieu de pèlerinage pour beaucoup de croyants et est révéérée comme l'un des lieux saints musulmans.

Ce crime a suscité une vague de légitime colère et d'indignation dans les pays du Proche et du Moyen-Orient, d'Asie et d'Afrique.

Le Gouvernement israélien ainsi que les cercles impérialistes qui appuient l'agression israélienne ne sauraient se soustraire à la responsabilité de cet acte de vandalisme. De plus, les occupants continuent à se livrer à des actes de provocation contre des habitants pacifiques. En réponse à des manifestations pacifiques de protestation de la part de la population arabe de Jérusalem, de Naplouse et d'autres villes occupées, les forces israéliennes ont lancé sur les manifestants des parachutistes et des troupes armées de mitraillettes.

Comptant sur l'appui des cercles impérialistes et sionistes de l'Ouest, les dirigeants israéliens actuels ne se soucient pas de tenir compte de l'opinion publique mondiale, ils foulent aux pieds la Charte des Nations Unies et les principes du droit international et s'efforcent de faire échouer le règlement du conflit du Proche-Orient.

Les derniers événements survenus dans la partie arabe de Jérusalem à l'occasion de l'incendie de la mosquée El-Aqsa et de la destruction systématique par les Israéliens d'îlots entiers de maisons habitées par la population arabe confirment la nécessité pour tous les pays et les peuples pacifiques de prendre d'urgence des mesures afin de liquider les conséquences de l'agression impérialiste d'Israël, la première étant le retrait immédiat des troupes israéliennes des territoires arabes occupés lors de l'agression de juin 1967.

Le public soviétique partage l'indignation légitime que ressentent les peuples arabes devant les actes barbares commis par les forces israéliennes dans les territoires arabes occupés et fait appel à tous les hommes de bonne volonté qui s'intéressent au maintien de la paix pour qu'ils réclament un règlement politique aussi rapide que possible dans le Proche-Orient ainsi que l'établissement d'une paix juste et durable dans la région, conformément à la résolution du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967, dans l'intérêt des pays et des peuples de la région.

* * *

LETTRE DATEE DU 28 AOUT 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
CHARGE D'AFFAIRES A.I. DE L'ARABIE SAOUDITE AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES*

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'appel adressé par Sa Majesté le Roi Faïçal Ibn Abdulaziz au monde musulman à propos de l'incendie criminel commis par Israël contre la mosquée Al Aksa, dans Jérusalem occupée.

Vous êtes certainement conscient de l'angoisse extrême dans laquelle ce dernier acte barbare a plongé le Gouvernement et le peuple de l'Arabie Saoudite ainsi que du profond respect qu'ils éprouvent, comme le monde musulman tout entier, pour la mosquée Al Aksa, qui est leur première Kibla et leur troisième Lieu saint, ainsi que le lieu de l'Ascension du prophète Mahomet (que Dieu Le bénisse).

La sainteté et la vénération qui entourent Jérusalem en général et Al Aksa en particulier sont partie fondamentale et authentique de notre foi en tant que musulmans aspirant à voir Jérusalem libérée du joug de l'occupation israélienne.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce qui y est jointe comme documents officiels de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires a.i.
(Signé) Taha ALDEGHATHER

* Précédemment publié sous la cote S/9422.

[Original : arabe]

APPEL DE SA MAJESTE LE ROI FAICAL

De Faiçal Ibn Abdulaziz au monde islamique :

En ce moment historique où la main pécheresse du sionisme a violé la première Kibla et le troisième des saints Harams, ainsi que le lieu de l'Ascension du prophète Mahomet (que Dieu Le bénisse), j'adresse un appel aux dirigeants musulmans et à leurs peuples dans le monde entier pour qu'ils se soulèvent, armés de notre foi qui est en fait notre arme la plus forte, en vue de libérer les sanctuaires de l'islam dans notre Jérusalem bien-aimée. Ces dirigeants et leurs peuples doivent en tout temps se pénétrer de la promesse faite par Dieu dans le saint Coran : "Et il nous incombait d'aider ceux qui avaient la foi".

Dieu promet également que "Nous aiderons sans nul doute nos apôtres et ceux qui ont la foi, tant dans la vie de ce monde qu'au Jour du jugement".

Comme vous le savez, le sionisme mondial poursuit son agression criminelle sans s'arrêter à des scrupules d'ordre spirituel ou moral ou à des croyances religieuses; il fait fi de toutes les résolutions des Nations Unies et de toutes les valeurs humaines et n'est sensible qu'à l'emploi de la force, surtout depuis que l'Organisation des Nations Unies s'est montrée impuissante à forcer Israël d'appliquer aucune de ses résolutions.

Frères,

Toutes les solutions pacifiques qui apparaissent chaque jour ne sont qu'un mirage qui donne au sionisme mondial l'occasion de mettre à exécution sa politique d'expansion grâce à son influence mondiale.

Frères,

J'ai fait appel à vous durant le pèlerinage de l'année dernière pour que vous vous leviez afin de libérer vos sanctuaires dans notre Palestine bien-aimée, et je fais appel à vous maintenant pour déclarer la guerre sainte après avoir épuisé tous les moyens pacifiques.

/...

Nous sommes convaincus que tous les peuples du monde qui croient en Dieu et qui sont attachés aux principes de justice et d'équité nous aideront dans notre cause et se dresseront eux aussi pour nous donner leur appui.

Quant à nous, musulmans, nous attendons avec impatience le jour très proche où nous nous rencontrerons sur le sol de Jérusalem pour libérer notre terre usurpée, sauver nos sanctuaires des griffes du perfide sionisme et mériter la victoire ou le martyre.

* * *

LETTRE DATEE DU 29 AOUT 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
CHARGE D'AFFAIRES A.I. DE LA JORDANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES*

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer aux deux lettres du représentant d'Israël datées des 22 et 25 août 1969 (S/9403, A/7586 et S/9408, A/7589) et de faire la déclaration suivante :

S'efforçant inutilement de nier la responsabilité d'Israël dans l'incendie tragique de la mosquée Al Aqsa, le représentant d'Israël a tenté de détourner l'attention de l'opinion mondiale en prétendant qu'un incendie avait éclaté dans la mosquée en 1963 ou 1964; mon gouvernement nie catégoriquement que le prétendu incendie se soit produit. Il est important de souligner que l'incendie criminel de la mosquée Al Aqsa a été perpétré alors que Jérusalem est occupée militairement par Israël.

Le profond sentiment d'angoisse et de colère éprouvé par les Etats et les peuples musulmans et non musulmans équivaut à un rejet définitif des allégations que l'on trouve et des mesures dont il est question dans les lettres du représentant d'Israël.

Le Conseil supérieur musulman de Jérusalem a déclaré à l'opinion mondiale (après avoir constitué un comité spécial pour enquêter sur l'incendie) que l'incendie a été délibéré et que les autorités israéliennes non seulement ont été lentes à l'éteindre mais encore ont essayé d'empêcher la population de contribuer à le faire.

* Précédemment publié sous la cote S/9424.

Etant donné l'indiscutable responsabilité des autorités israéliennes, les objectifs mystérieux visés par l'incendie, le fait qu'Israël a choisi d'ignorer le Comité constitué par le Conseil supérieur musulman de Jérusalem et l'appel des 25 Etats musulmans au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, Israël n'est pas dans une position qui lui permette de s'arroger le droit de juger cette affaire.

La détérioration de la situation au Moyen-Orient résulte du fait qu'Israël continue à occuper militairement Jérusalem et les territoires arabes et refuse d'appliquer les résolutions adoptées par l'ONU à cet égard.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires a.i.,

(Signé) Hani KHASSAWNEH

* * *

LETRE DATEE DU 28 AOUT 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES A.I. DE LA REPUBLIQUE SOMALIE*

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte du message que vous a adressé le Premier Ministre de la République Somalie, Son Excellence Mohamed Ibrahim Egal, qui est contenu dans ma lettre No G/44 (782) datée du 22 août 1969, comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires a.i.,
(Signé) Mohamed WARSAMA

* Précédemment publié sous la cote S/9418.

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre le message suivant :

"Le Gouvernement somali et son peuple sont consternés et frappés d'horreur au reçu de l'incroyable nouvelle du dernier acte criminel commis par Israël, à savoir l'incendie de la mosquée la plus sacrée et la plus vénérée de Jérusalem.

Rien ne pouvait mieux montrer la diabolique agressivité des Israéliens que cette violation du caractère sacré d'un sanctuaire universellement vénéré. Cet acte démontre une fois de plus sans l'ombre d'un doute la totale déloyauté du Gouvernement israélien qui, pour justifier sa présence dans la Ville sainte, prétendait assurer à tous les sanctuaires des différents cultes une égale et efficace protection.

Etant donné la gravité de la situation et l'énorme commotion qu'a provoquée cet acte criminel de la part d'Israël, le Gouvernement somali prend les mesures nécessaires en vue d'obtenir la réunion immédiate du Conseil de sécurité."

Veuillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires a.i.,

(Signé) Mohamed WARSAMA

* * *

/...

LETTRE DATEE DU 27 AOUT 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES A.I. DE LA SYRIE*

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une communication qui vous est adressée par le Ministre des affaires étrangères de la Syrie, M. Mustafa El-Sayed, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois d'août, et qui concerne le dernier en date des crimes israéliens : l'incendie de la mosquée Aksa dans la partie orientale occupée de Jérusalem.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la communication ci-jointe comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires a.i.

(Signé) Rafic JOUEJATI

* Précédemment publié sous la cote S/9415.

Le 26 août 1969

Monsieur le Président,

Le Gouvernement et le peuple syriens ont appris avec une inquiétude et une indignation profondes l'incendie criminel de la mosquée Al-Aksa, qui est un des Lieux saints de l'islam et représente une contribution de premier ordre à la culture et à la civilisation universelles. La destruction par le feu de la mosquée Al-Aksa n'est rien d'autre qu'un nouveau crime délibéré et calculé commis par les Israéliens et conforme à la politique déclarée des autorités occupantes israéliennes visant à la sionisation totale de toute la ville de Jérusalem par l'oblitération systématique de toute trace de vie, de culture et de civilisation islamiques et arabes.

Cette nouvelle et sinistre initiative tendant à consolider davantage l'annexion illégale de la Ville sainte par Israël est un affront à l'Organisation des Nations Unies et un défi à ses nombreuses résolutions, à savoir les résolutions 2253 (ES.V) et 2254 (ES.V) de l'Assemblée générale datées des 4 et 14 juillet 1967 et les résolutions 252 (1968) et 267 (1969) du Conseil de sécurité. Toutes ces résolutions ont demandé de façon pressante à Israël de rapporter immédiatement toutes les mesures prises par lui et tendant à modifier le statut de Jérusalem et déploré les actions israéliennes visant à modifier le statut de la Ville sainte. La résolution 267 (1969), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 3 juillet 1969, traduit la consternation et la profonde inquiétude ressenties par l'opinion publique mondiale et les membres du Conseil de sécurité devant le sinistre dessein d'Israël de détruire entièrement des quartiers arabes dans la vieille ville de Jérusalem. Cette résolution, tout en réaffirmant les principes de la résolution 252 (1968), déplore énergiquement "qu'Israël soit resté indifférent aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité". Elle condamne aussi dans les termes les plus forts toutes les mesures prises pour modifier le statut de la ville de Jérusalem et déclare - comme les deux résolutions sus-mentionnées de l'Assemblée générale - "dénusées de toute validité toutes les mesures et actions législatives et administratives par lesquelles Israël s'efforce de modifier le statut de Jérusalem".

En dépit de ces requêtes, blâmes et condamnations émanant des principaux organes des Nations Unies, les autorités occupantes israéliennes ont poursuivi avec arrogance leur politique expansionniste d'annexion délibérée sans se préoccuper des décisions de l'Organisation mondiale ou de l'opinion publique mondiale. L'incendie de la mosquée Al-Aksa vient maintenant parachever la politique barbare et inhumaine d'Israël dans les territoires arabes occupés.

Pour montrer qu'Israël fait fi de l'Organisation mondiale, il suffit de se reporter au rapport présenté sous la cote S/9149 par Son Excellence U Thant, conformément à la résolution 252 (1968) du Conseil de sécurité datée de mai 1968. Le rapport contient une demande par laquelle le Secrétaire général prie le Gouvernement israélien de lui fournir les renseignements qui lui sont nécessaires pour rendre compte de la situation à Jérusalem, comme il doit le faire aux termes de ladite résolution. La réponse israélienne au Secrétaire général a été un refus obstiné de lui fournir tout renseignement, à ceci près qu'elle a laissé entendre qu'Israël était décidé à mener jusqu'au bout l'annexion de la Jérusalem arabe, en déclarant officiellement que Jérusalem n'est pas sujet à négociation. Devant ce nouvel affront israélien, le Secrétaire général n'avait que la possibilité de publier dans les annexes 1 et 2 de son rapport le texte de deux lois israéliennes, à savoir la "loi de 5728-1968 portant réglementation de questions juridiques et administratives" publiée dans Sefer Ha'Chikim No 542 du 23 août 1968 et la "loi de 5728-1968 portant réglementation de questions administratives" publiée dans Hatza'ol No 787 du 14 juillet 1968 (p. 352 à 362). L'effet direct de ces deux lois et de leur amendement ultérieur a été d'étendre le contrôle exercé par les forces d'occupation israéliennes à toutes les catégories d'affaires et d'activités civiles exercées par les Arabes dans la Jérusalem arabe.

Je tiens à souligner que la responsabilité des autorités occupantes israéliennes dans l'incendie de la mosquée Al-Aksa n'a pas été mise en cause à la légère. Malgré les déformations de la vérité et les falsifications des faits que la machine de propagande israélienne s'efforce désespérément de répandre dans le monde, il reste que les citoyens arabes de la partie orientale de Jérusalem ont été cyniquement empêchés par les autorités occupantes illégales de prendre part à la lutte contre l'incendie, alors qu'il était encore possible d'intervenir et de minimiser les dégâts.

La "Commission d'enquête" créée par les autorités occupantes israéliennes ne peut aucunement tromper l'opinion publique mondiale. Un conquérant qui s'arroge le droit de créer un tribunal pour juger ses propres fautes fait preuve d'une conception vraiment aberrante de l'impératif de justice. De plus, en introduisant les noms d'un ou deux Arabes dans la liste des membres de la "Commission d'enquête" israélienne, Israël a fait entrer un nouvel artifice dans les annales de la "justice" israélienne. Le procès des auteurs israéliens du massacre de Kafer Kasem d'octobre 1956 ainsi que les récompenses et l'avancement qui leur ont été donnés ultérieurement ne laissent aucun doute sur la nature de cette "justice".

Etant donné la situation grave résultant de l'acte de vandalisme délibéré et prémédité commis par Israël contre l'un des sanctuaires les plus sacrés des peuples arabes et musulmans nous demandons instamment au Conseil de sécurité de s'acquitter pleinement du devoir qui lui incombe afin de préserver l'intégrité et le caractère des Lieux saints islamiques, de protéger les vies, les biens et le patrimoine des Arabes dans la Jérusalem occupée, de mettre en échec toute tentative des autorités d'occupation israéliennes d'endommager ou de détruire de la même façon les Lieux saints de la chrétienté et de mettre un terme à l'occupation brutale et inhumaine de la Ville sainte. A moins que les organes des Nations Unies ne s'acquittent de la responsabilité que leur impose la Charte d'assurer le retrait des forces militaires du conquérant de la Jérusalem occupée et de tous les territoires arabes occupés, la situation qui existe dans l'ensemble de la région mettra inévitablement en péril la paix et la sécurité internationales.

Veuillez agréer, etc.

Le Ministre des affaires étrangères,
(Signé) Mustafa EL-SAYED

* * *

LETTRE DATEE DU 26 AOUT 1969, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE*

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration faite le 26 août 1969 au Parlement indien par le Ministre des affaires étrangères de l'Inde au sujet de l'incendie de la mosquée Al Aqsa, à Jérusalem.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la pièce jointe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) S. SEN

Déclaration faite le 26 août 1969 au Parlement indien
par le Ministre des affaires étrangères de l'Inde

1. D'après les renseignements qui nous sont parvenus de notre ambassade à Amman, la célèbre mosquée Al Aqsa a été incendiée le jeudi 21 août 1969, approximativement à 7 heures du matin. L'incendie a duré environ trois heures et a causé des dégâts à l'aile sud-est de la mosquée. Heureusement, la partie centrale du bâtiment, et notamment le dôme principal, n'a pas été endommagée.
2. Le Gouvernement et le peuple indiens sont profondément outragés et affligés par ce sacrilège dont a fait l'objet ce Lieu Saint. Je suis certain que la Chambre s'associera à moi pour condamner énergiquement cette profanation.
3. L'occupation continue de Jérusalem par Israël au mépris des résolutions des Nations Unies est un sujet de grave préoccupation. Vu cet incident révoltant, il est de toute nécessité que les résolutions du Conseil de sécurité relatives à Jérusalem soient appliquées sans délai. Dans ce contexte, Israël ne saurait être absous de la responsabilité de ce crime.
4. Nos missions ont déjà pris contact avec les gouvernements de certains pays amis pour déterminer les autres mesures à prendre.

* * *

LETTRE DATEE DU 25 AOUT 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES*

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration faite par le Président du Pakistan au sujet des graves dommages causés par l'incendie criminel de la mosquée d'Al Aqsa, qui est l'un des sanctuaires les plus vénérés de l'Islam.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme documents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Agha SHAHI

* Précédemment publié sous la cote S/9409.

Les Musulmans du monde entier se sont sentis profondément outragés et blessés par l'incendie de la mosquée Al Aqsa, qui est leur première Qibla et l'un des sanctuaires musulmans les plus vénérés. Un crime de ce genre serait déploré et condamné par les adeptes de toutes les religions du monde. La communauté internationale doit tenir Israël pour pleinement responsable de cet acte sacrilège. Le Conseil de sécurité devrait faire en sorte qu'Israël respecte ses résolutions et observe les principes de conduite civilisée universellement reconnus. Le Pakistan se concertera avec d'autres pays musulmans pour prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde des lieux saints de la religion musulmane et pour la restauration de Jérusalem. L'unité des Musulmans est, dans ces circonstances, une nécessité suprême.

* * *

TELEGRAMME DATE DU 23 AOUT 1969 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE*

C'est avec consternation que nous avons appris criminel incendie de la mosquée Al-Aqsar. La profanation et la destruction de ce haut lieu de l'Islam dévoilent une fois de plus les véritables intentions des autorités sionistes de Tel-Aviv et constituent sans aucun doute une atteinte grave aux principes de la morale internationale. Cet acte est un nouveau défi lancé par Israël non seulement au monde musulman dans sa totalité mais encore à l'Organisation des Nations Unies dont il ignore impunément les différentes résolutions. Le peuple mauritanien tout entier condamne énergiquement cet acte odieux et sans précédent. Mon gouvernement élève les plus vives protestations et vous demande d'en faire part d'extrême urgence au Conseil de sécurité.

Très haute considération.

(Signé) Moktar Ould DADDAH

* * *

* Précédemment publié sous la cote S/9412.

LETTRE DATEE DU 22 AOUT 1969 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA LIBYE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES*

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire part de la profonde consternation ressentie par le Gouvernement libyen devant l'incendie criminel de la mosquée Al Aqsa dans la ville occupée de Jérusalem.

Cet incident odieux provoqué au mépris de la liberté de culte ainsi que des fidèles d'autres religions prouve indiscutablement qu'Israël n'a aucun respect pour les Lieux saints. Pendant tout le temps qui a précédé leur occupation par Israël, les Lieux saints et les sanctuaires ont joui d'une protection et d'un respect entiers. L'acte indigne et provocant dont les Lieux saints ont été l'objet aujourd'hui est l'aboutissement de tous ceux qui ont été commis par les occupants israéliens. Nous demandons aux organismes des Nations Unies et à tous les Etats dévoués à la paix de mettre un terme à ces actes criminels qui sont contraires à toutes les religions, à la moralité et aux règles du comportement international.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Ibrahim SULEIMAN

* * *

* Précédemment publié sous la cote S/9402.

LETTRE DATEE DU 21 AOUT 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES A.I. DU MAROC*

D'ordre de Sa Majesté le Roi du Maroc, j'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, le texte d'un télégramme qui vous est adressé par le Souverain signalant son indignation et celle du Gouvernement et du peuple marocains devant le nouvel acte de barbarie qu'Israël vient de commettre une fois de plus, en détruisant par l'incendie la Mosquée El Aksa de Jérusalem, le troisième Lieu saint parmi les plus chers et les plus vénérés de l'Islam.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte intégral de ce télégramme comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Chargé d'affaires a.i.,
(Signé) Mohamed MAHJOUBI

* Précédemment publié sous la cote S/9404.

Son Excellence U Thant
Secrétaire général de
l'Organisation des Nations Unies
New York

Excellence,

C'est avec une profonde indignation que nous avons appris la nouvelle de l'incendie de la Mosquée El Aksa de Jérusalem, l'un des lieux saints les plus chers et les plus vénérés de l'Islam.

Après avoir occupé par la force et l'agression des territoires arabes et défié les résolutions des Nations Unies l'invitant à évacuer ces territoires et à ne prendre aucune mesure d'annexion ou d'intégration, Israël commet de nouveau un acte de barbarie et assume devant l'histoire et l'opinion publique internationale l'entière responsabilité de ce sacrilège devant lequel se révolte toute conscience humaine.

Les Arabes, qui ont défendu et administré les lieux saints de toutes confessions et assuré les libertés religieuses à travers les siècles, considèrent avec angoisse ce qui se passe à Jérusalem.

Toute solution de paix risque d'être compromise du fait que le combat tend à se placer sur le plan confessionnel.

Devant la gravité de la situation, nous prions Votre Excellence de prendre les mesures appropriées dans le cadre des résolutions et de la Charte des Nations Unies et vous assurons de l'expression de notre haute considération.

HASSAN II
Roi du Maroc

Rabat, le 21 août 1969

* * *

TELEGRAMME DATE DU 21 AOUT 1969 ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE TUNISIENNE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement et le peuple tunisiens ont appris avec émotion la nouvelle de l'incendie qui a ravagé les Lieux saints musulmans de Jérusalem. Cet acte odieux, outre qu'il prouve un mépris caractérisé pour les valeurs spirituelles les plus élevées, est de nature à aggraver sérieusement la situation au Proche-Orient et à rendre encore plus difficile la recherche d'une paix juste et durable dans la région. Le Gouvernement tunisien qui considère que la responsabilité de l'Etat sioniste, puissance occupante, est directement engagée, estime qu'il est nécessaire primo que les Nations Unies prennent d'urgence les mesures conservatoires qui s'imposent afin de sauvegarder ce qui subsiste des Lieux saints musulmans de Jérusalem et d'en assurer la conservation et la protection, secundo qu'une enquête internationale soit ordonnée immédiatement afin de faire la lumière sur les circonstances de l'attentat, tertio que toutes mesures soient prises en vue d'assurer l'application des décisions des Nations Unies relatives aux Lieux saints de Jérusalem. La Tunisie adresse à l'Organisation des Nations Unies un appel pressant pour qu'une attitude ferme soit prise sans délai à l'égard de ce défi qui vient d'être jeté à toute la communauté internationale et qui met gravement en danger la paix dans le monde.

Habib BOURGUIBA
Président de la République tunisienne

* * *

LETTRE DATEE DU 25 AOUT 1969, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES D'ALGERIE

J'ai l'honneur de transmettre le message suivant adressé à Votre Excellence par M. Houari Boumedienne, président du Conseil de la révolution et président du Conseil des ministres de la République algérienne démocratique et populaire :

"Monsieur le Secrétaire général, l'inqualifiable attentat commis par Israël contre l'un des plus prestigieux et des plus anciens sanctuaires de l'islam, démontre d'une manière incontestable l'existence chez l'occupant sioniste d'un plan bien arrêté tendant à détruire tout ce qui à Jérusalem et en Palestine représente l'héritage arabo-islamique d'un peuple qu'on veut atteindre dans son âme après avoir usurpé ses terres. Cette nouvelle agression témoigne d'un fanatisme qui rappelle les heures les plus sombres que l'Europe a vécues sous l'occupation nazie, elle s'inscrit désormais comme un crime contre la civilisation humaine, contre toutes les vertus et les valeurs spirituelles et vient compléter honteusement la longue liste des défis lancés par Israël à l'ensemble de la communauté internationale. Le peuple palestinien, la nation arabe dans son ensemble et les musulmans, où qu'ils se trouvent, se souviendront toujours de cet acte odieux qui à travers les siècles ont su au-delà de toutes les vicissitudes de l'histoire assurer la protection des Lieux saints et le libre exercice de toutes les religions. Leur volonté de défendre leurs droits légitimes, leur patrie usurpée et les valeurs spirituelles chères à des centaines de millions de croyants se trouve renforcée par cet acte barbare. Connaissant votre attachement à la défense des causes justes et toute l'autorité morale dont vous disposez, nous ne doutons pas que vous prendrez toutes les mesures qui s'imposent pour flétrir et faire sanctionner équitablement cet acte odieux et que vous continuerez d'oeuvrer pour l'application immédiate des résolutions des Nations Unies sur Jérusalem.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de notre très haute considération.

(Signé) Houari BOUMEDIENNE"

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma très haute considération.

(Signé) Hadj B. AZZOUT
Chargé d'affaires

* * *

Communication télégraphique datée du 22 août 1969 adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Arabie Saoudite, de l'Afghanistan, de l'Algérie, de la Guinée, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Libye, de la Malaisie, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Pakistan, de la République arabe unie, du Sénégal, de la Somalie, du Soudan, de la Syrie, de la Tunisie, de la Turquie, du Yémen et du Yémen du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies*

1. Nous soussignés avons l'honneur, au nom de nos gouvernements, d'appeler l'attention des Membres de l'Organisation des Nations Unies sur l'événement grave qui s'est produit à Jérusalem le 21 août 1969 lorsque la mosquée d'Al Aksa, l'un des lieux les plus sacrés de l'Islam, a subi d'importants dommages à la suite d'un incendie dû à la malveillance. Cette indignité, qui s'est produite alors que Jérusalem est sous l'occupation militaire des autorités israéliennes, a rempli les peuples de nos pays d'une horreur et d'une douleur profondes.
2. Etant donné que les lieux sacrés de Jérusalem proclament la fraternité spirituelle de l'homme en Dieu, tout dommage aux sites les plus sacrés de notre foi ou toute profanation de ces sites ne peuvent que causer de l'angoisse aux fidèles des autres religions. Nos gouvernements et nos peuples sont donc persuadés que leur tristesse sera partagée par tous les gouvernements et tous les peuples qui chérissent les valeurs permanentes de l'esprit humain et ont la plus grande vénération pour la Ville Sainte.
3. Nous rappelons que lorsque, peu après le début de l'occupation israélienne, un cambriolage a été commis dans l'église du Saint-Sépulcre et que l'auréole et la tiare en or de la statue de la Vierge Marie ont été enlevées, nos peuples ont éprouvé la même horreur. En cette occasion, cette horreur n'a été atténuée que par

* Précédemment publié sous la cote S/9407.

la restauration des objets sacrés bien qu'elle ne se soit produite qu'après que le public eut clamé son indignation et qu'un certain temps se fut écoulé.

4. Des événements de cette nature n'ont pas de précédent dans l'histoire de Jérusalem durant les siècles antérieurs à l'occupation militaire israélienne. Conscients de leur sens symbolique, nous tenons à souligner auprès du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale que de tels événements ajoutent une vaste dimension à l'indignation de l'humanité en présence de la situation à Jérusalem et aggravent par conséquent la menace à la paix que constitue cette situation.

5. Par conséquent, nous soulignons qu'il est urgent que l'Organisation des Nations Unies prenne des mesures appropriées en vue :

- a) D'une enquête impartiale sur l'événement grave du 21 août 1969;
- b) De prévenir la répétition de tout acte de vandalisme contre les Lieux Saints de Jérusalem ou de profanation de ces lieux;
- c) De mettre les représentants des gouvernements des pays islamiques en mesure de déterminer les dommages causés à la sainte mosquée d'Al Aksa et d'arrêter et d'exécuter des plans pour les réparer.

6. Tout en souhaitant souligner que de telles mesures peuvent être prises indépendamment de l'application intégrale des résolutions 252 (1968) et 267 (1969) du Conseil de sécurité, nous voudrions rappeler que, par ces résolutions, le Conseil de sécurité a censuré dans les termes les plus énergiques les mesures prises par Israël pour modifier le statut de la ville de Jérusalem, confirmé que ces mesures sont non valides et demandé à Israël de les rapporter immédiatement et de s'abstenir à l'avenir de toutes dispositions visant à altérer le statut de la ville. Il s'ensuit que ni le Conseil de sécurité, ni aucun Etat Membre de l'ONU respectueux de ces décisions, ne peuvent reconnaître, fût-ce implicitement, la validité ou la légitimité de l'autorité d'Israël sur la Ville Sainte. Aucun consentement tacite ne peut donc être donné à aucune mesure qu'en vue de leurrer l'opinion publique mondiale, les autorités israéliennes pourraient annoncer et qui consisterait à procéder à une enquête sur les causes de l'incendie de la sainte mosquée et en vue de la réparation des dommages causés.

7. Nous demandons que le texte de la présente communication télégraphique soit distribué comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

(Signé)

Le représentant de l'Arabie Saoudite
Le représentant de l'Afghanistan
Le représentant de l'Algérie
Le représentant de la Guinée
Le représentant de l'Indonésie
Le représentant de l'Irak
Le représentant de l'Iran
Le représentant de la Jordanie
Le représentant du Koweït
Le représentant du Liban
Le représentant de la Libye
Le représentant de la Malaisie
Le représentant du Mali
Le représentant du Maroc
Le représentant de la Mauritanie
Le représentant du Pakistan
Le représentant de la République arabe unie
Le représentant du Sénégal
Le représentant de la Somalie
Le représentant du Soudan
Le représentant de la Syrie
Le représentant de la Tunisie
Le représentant de la Turquie
Le représentant du Yémen
Le représentant du Yémen du Sud

* * *

TELEGRAMME DATE DU 21 AOUT 1969 ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE ET AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE PREMIER MINISTRE ADJOINT
ET MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE JORDANIE*

J'ai l'honneur de porter les faits suivants à votre aimable attention. Ce matin, un nouvel et grave acte de barbarie d'Israël, qui a ému le monde entier, a été commis contre la Mosquée Alaqsa, l'un des lieux les plus sacrés de l'Islam. A 7 h 20, un incendie a éclaté dans la mosquée et il a duré plus de trois heures, détruisant complètement la partie sud du plafond et la chaire du XIIème siècle et occasionnant de graves dommages aux murs. Le Gouvernement jordanien tient les autorités israéliennes pour responsables de ce crime odieux. Les Arabes qui, tout au long de leur histoire ont protégé tous les lieux saints et garanti la liberté de toutes les religions, tiennent à marquer devant le monde entier que cet acte irresponsable a eu lieu alors que la ville sainte et toute la rive occidentale se trouvent soumises à l'odieuse occupation militaire israélienne. Nous invitons le Conseil de sécurité à prendre des mesures énergiques et efficaces à l'encontre des autorités israéliennes afin de mettre un terme aux violations commises par Israël et de remédier à la situation. Cela s'impose d'autant plus qu'Israël n'a tenu aucun compte des résolutions des Nations Unies sur la question de Jérusalem. Nous vous demandons de bien vouloir faire distribuer le texte du présent télégramme comme document officiel du Conseil de sécurité. Veuillez agréer, etc.

Le Premier Ministre adjoint et
Ministre des affaires
étrangères,

(Signé) Abdul Monem RIFAI

* * *

* Précédemment publié sous la cote S/9401.

TELEGRAMME DATE DU 26 AOUT 1969, ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHEF DE L'ABOU DHABI

Vous supplions d'exhorter l'Organisation, porte-parole de la conscience mondiale, à faire cesser les actes barbares des sionistes. L'attaque traîtresse contre la mosquée sacrée d'Al Aksa la semaine dernière heurte au plus haut point les sentiments religieux non seulement des musulmans mais de tous les croyants et risque d'entraîner une guerre totale qui ruinerait toute civilisation existante. Nous demandons que règne la justice et que la question soit tranchée selon cette justice. Il est affligeant que les sionistes aient méprisé l'Organisation mondiale et contrecarré ses diverses résolutions. Maintenant plus que jamais, un appel de l'ONU est nécessaire, avec pouvoirs accrus pour qu'elle puisse jouer son rôle véritable, en particulier afin d'éliminer les menaces de guerre et d'instaurer une paix permanente. Considérations très distinguées.

Le Chef de l'Abou Dhabi,
ZAID BIN SULTAN

* * *

TELEGRAMME DATE DU 22 AOUT 1969, ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LE SECRETAIRE GENERAL DE LA
LIGUE DES ETATS ARABES

Vous avez certainement été informé du terrifiant incendie volontaire dont a été victime la mosquée Al Aksa à Jérusalem. C'est là l'attentat le plus abject perpétré par Israël, attentat qui fait suite à des violations fréquentes par Israël de ce sanctuaire depuis l'agression de 1967. Vous partagez certainement l'indignation et la douleur des musulmans arabes et de tous les hommes épris de liberté devant l'attaque de l'un des sanctuaires musulmans les plus vénérés de la Palestine. Ce dernier acte hideux d'agression est une preuve écrasante du mépris et de l'irrespect avec lesquels les autorités israéliennes considèrent les sanctuaires nationaux et religieux et de la volonté d'Israël de poursuivre sa politique de mépris des droits des Arabes, des valeurs sacrées et de l'opinion publique mondiale. Je vous prie d'apporter à cette grave question l'attention particulière

/...

qu'elle mérite et de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'Organisation mondiale assume toutes ses responsabilités dans la crise du Moyen-Orient et pratique une politique efficace à l'égard de l'agression israélienne et du mépris israélien des principes de l'ONU, de sa Charte, de ses résolutions et des valeurs morales et religieuses.

ABDUL KHALEK HASSOUNA

* * *

II. COMMUNICATIONS EMANANT D'ORGANISATIONS ET D'INSTITUTIONS NON GOUVERNEMENTALES,
Y COMPRIS D'ORGANISATIONS RELIGIEUSES, ET DE PARTICULIERS

Amman, le 21 août 1969

Son Excellence U Thant
Secrétaire général de l'ONU
New York

Les chefs des églises, le clergé et la population de la Jordanie profondément émus par l'horreur du nouveau crime israélien incendie mosquée Al Aqsa Jérusalem protestent contre profanation. Nous estimons sionisation de Jérusalem déchristianisation et désislamisation de la Ville sainte bonne raison d'appliquer résolution Conseil de sécurité interdisant annexion Jérusalem à Israël. Demandons instamment des mesures immédiates et efficaces pour sauver Ville sainte. Salutations respectueuses pour l'Archevêque Michael Assaf

Evêque Neemeh Simaan
Archevêque Diodors
Archevêque Nicola Barquill
Père Boutros Touma
Père Shafic Farah

* * *

Damas, 22 août 1969

Son Excellence U THANT
Secrétaire général des Nations Unies
New York

Nous les chefs et les représentants des communautés chrétiennes en République arabe syrienne réprouvons avec véhémence les actes criminels commis par les autorités israéliennes envers les Lieux saints islamiques et chrétiens à Jérusalem et ailleurs, dont le dernier est le crime atroce envers le plus sacré des Lieux saints islamiques. En osant incendier la Mosquée Al Aqsa y allant délibérément en empêchant les habitants arabes d'éteindre l'incendie tirant sur eux défiant ainsi les résolutions des Nations Unies et le sentiment religieux humain visant à anéantir les vestiges religieux islamiques et chrétiens. Nous demandons avec instance à intervenir fermement pour mettre terme à ces agissements extravagants pour s'harmoniser avec la conscience mondiale et sauver la dignité des Lieux sacrés.

Signé Theodose VI, Patriarche d'Antioche et de tout l'Orient pour les Grecs orthodoxes. Maximos V Hakym Patriarche d'Antioche de Jérusalem et d'Alexandrie pour les Grecs catholiques. Agnatios Yacoub III Patriarche de tout l'Orient pour les Syriens orthodoxes.

* * *

New Delhi, 22 août 1969

U THANT
Secrétaire général ONU

Par l'intermédiaire Service d'information Nations Unies 21 Curzon Road New Delhi
Musulmans indiens profondément choqués par incendie Mosquée Al Aqsa. Enquête impartiale et protection future de la Mosquée et des Lieux saints incombe ONU et une cessation prochaine de l'agression israélienne seule solution de cette grave situation. Vous prie affirmer autorité ONU et faire évacuer Jérusalem et les pays arabes.

ABDULIAIS AMIR JAMAATE INDIENS ISLAMIKES
DELHI INDE

* * *

Damas, 22 août 1969

S. E. U THANT

Secrétaire général des Nations Unies

New York

Le Mufti général en République arabe syrienne et le Corps sacerdotal musulman réproouvent avec fermeté l'acte criminel des autorités israéliennes à incendier la Mosquée Al Aqsa le premier des deux Kiblas et le troisième sanctuaire sacré. Ils rendent ces autorités responsables d'avoir perpétré cet acte criminel et rancunier allant jusqu'à empêcher les habitants musulmans arabes de Jérusalem à éteindre l'incendie par les coups de feu. Ils considèrent cet acte comme un anneau de la chaîne des plans sionistes visant à judaïser Jérusalem et les régions occupées, à y effacer toute trace arabo-islamique. Ils font appel à vous et à la conscience mondiale pour sauvegarder l'héritage islamique arabe, les Lieux saints arabes, et vous invitent à mettre en exécution les résolutions des Nations Unies à cet effet.

Signé Cheikh Aabdul Hakym Almunayyer, pour le Mufti général. Cheikh Aboulyessir Aabdyne. Cheikh Bahjat Albitar. Cheikh Bashyr Albany. Cheikh Saleh Farfour. Cheikh Aabdul Karym Rifaii. Cheikh Hussein Khattab. Cheikh Aabdul Wahab Deswazeyt. Cheikh Ahmad Safar. Cheikh Rashyd Alkhatyb. Cheikh Karym Rajih.

* * *

Arlington, Virginie, 21 août 1969

Commission des droits de l'homme

Nations Unies

Incendie Mosquée sacrée Al Aqsa à Jérusalem par Israël est une nouvelle atteinte aux droits de l'homme. Vous demandons d'intervenir pour mettre fin au désastre.

Association internationale étudiants musulmans

* * *

Rabat, 22 août 1969

U THANT

Secrétaire général ONU
New York

Au moment où Commission ONU enquête atrocité commise Israël territoire arabe occupé Israël détruit 2ème Temple musulman Mosquée Jérusalem. Espérons intervention condamnation sans équivoque d'Israël pour retrait israéliens territoires arabes occupés. Espérons votre intervention énergique rapide arrête méfaits sionistes désapprouvés tous musulmans et la conscience universelle.

Association marocaine soutien lutte peuple palestinien
Le Secrétaire général, Mohamed Tahiri

* * *

Rabat, 22 août 1969

U Thant,

Secrétaire général ONU
New York

Aux noms Associations jeunesse renaissance islamique vous adresse vives protestation contre acte criminel sioniste incendie Mosquée Al Aqsa Jérusalem. Vous prions intervenir énergiquement pour mettre fin acte vandalisme et spoliation. Haute considération.

Boubker Kadiri, Président Association, Salé, Maroc

* * *

Muzaffarabad, 23 août 1969

Le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies
New York

Les dommages causés à la Mosquée Al Aqsa par les Israéliens constituent une insulte pour les musulmans en particulier et l'Organisation des Nations Unies en général. Cet acte appelle des mesures collectives efficaces contre les Israéliens.

Les musulmans d'Azad, Kashmir, Pakistan
* * * /...

Rockville, Md., 22 août 1969

Le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies
New York

La communauté musulmane de Washington a été profondément bouleversée par les dommages causés dans la sainte Mosquée de Jérusalem. L'Organisation des Nations Unies doit effectuer une enquête immédiate et prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité de la population et des sanctuaires musulmans.

La Société islamique de Washington, D.C., Husain

* * *

Ottawa, le 22 août 1969

Le Secrétaire général U Thant
Organisation des Nations Unies,
New York, N. Y.

L'Association musulmane d'Ottawa, organisation religieuse apolitique, est bouleversée par les dommages causés à la Mosquée d'Al Aqsa de Jérusalem. Elle demande à l'Organisation des Nations Unies de prendre des mesures efficaces pour assurer la sécurité et l'inviolabilité des institutions et des sanctuaires musulmans dans la Ville sainte.

HABIBETIYEM, Président par intérim

* * *

Toronto, le 22 août 1969

U Thant, Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies,
New York, N. Y.

Les musulmans de Toronto condamnent avec indignation la tentative satanique de destruction par le feu de la Mosquée Al Aqsa. Les Nations Unies doivent empêcher les forces de la haine de détruire le patrimoine et les institutions civilisatrices de l'homme.

Docteur Baig
Président de la Société musulmane
de Toronto
Mosquée Jami, 6 Boustead Avenue,
Toronto

* * *

Beyrouth, le 22 août 1969

M. Thant
Secrétaire général des Nations Unies
New York

Le grand incendie délibérément provoqué par les autorités israéliennes dans la Mosquée Al Aqsa à Jérusalem est la preuve flagrante de leur intention de supprimer la Mosquée et de construire un temple juif à sa place. Cette agression préméditée constitue un crime odieux commis contre un sanctuaire particulièrement vénéré par les musulmans. Elle a indigné et bouleversé tous les musulmans, qui considèrent cette agression comme une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité sur le statut de Jérusalem. Les musulmans considèrent également que cette agression résulte de la non-application par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des dispositions punitives adoptées contre les autorités israéliennes ainsi que de l'appui politique et militaire de certaines puissances alliées qui encouragent Israël à continuer à violer les droits,

la liberté et les Lieux Saints arabes. Le Congrès mondial musulman tient à mettre en garde contre une guerre religieuse universelle qui mettra en péril la paix du monde et fait appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle prenne conformément à ses pouvoirs, des mesures efficaces et immédiates contre les agresseurs sionistes et qu'elle assure leur retrait de Jérusalem et de tous les territoires arabes occupés.

Mohammad Aminul Husseini
Président du Congrès mondial musulman

* * *

Buenos Aires, le 22 août 1969

U Thant
Secrétaire général des Nations Unies
New York

La communauté islamique résidant en République argentine condamne énergiquement l'attentat criminel commis par les forces d'occupation israélienne contre la mosquée Al Aqsa et demande l'intervention urgente de l'ONU afin d'éviter la répétition de semblables monstruosité, sans précédent dans l'histoire de l'homme.

Centre islamique

* * *

Beyrouth, 23 août 1969

Son Excellence U THANT
Secrétaire général des Nations Unies
New York

Nous avons eu l'occasion de rappeler que la détermination d'Israël à annexer les terres arabes, son mépris des droits du peuple palestinien et la violation par lui des résolutions des Nations Unies, notamment celles relatives aux mesures tendant à imposer la modification du statut de Jérusalem, à anéantir ses sites historiques et à profaner ses Lieux Saints, constituaient un affront à la conscience

humaine et aux principes du droit international et une menace à la paix mondiale. L'incendie de la Mosquée Al Aqsa est aux yeux de tous les Arabes tant chrétiens que musulmans l'expression d'une nouvelle étape du complot qui vise à la destruction du patrimoine sacré des Arabes. Au nom de l'église orthodoxe d'Antioche en Syrie, au Liban, en Irak et dans les Amériques, nous vous faisons part de la profonde indignation et de la vive réprobation que cet incendie a constituées au sein de notre église. Nous réclamons instamment la désignation d'une Commission d'enquête internationale ayant pour mission d'établir les responsabilités et vous prions de prendre les mesures susceptibles de rétablir le droit et d'imposer le respect de la justice internationale.

Theodosios VI,
Patriarche d'Antioche et de tout l'Orient

* * *

Manchester, 23 août 1969

Secrétaire général
ONU New York

Musulmans de Manchester attristés par incendie Mosquée Al Aqsa demandent mesures pour restituer aux musulmans garde de Jérusalem.

Jamiatul Muslimin

* * *

Manchester, 23 août 1969

Secrétaire général
Nations Unies
New York

Nous musulmans de Cheetham Manchester Royaume-Uni profondément révoltés par politique israélienne de fouilles Mosquée Al Aqsa et voisinage. Prière arrêter.

Mohammed Hussain
6 Esmond Road Manchester

* * *

/...

Manchester, 23 août 1969

Secrétaire général
Nations Unies
New York

La Pakistan Society de Manchester condamne véhémentement actes d'atrocité délibérée
commis par Israéliens contre Al Aqsa. Demandent sanctions ONU efficaces

* * *

Freetown, 23 août 1969

Le Secrétaire général
Nations Unies
UNations New York

Les musulmans de la Sierra Leone profondément révoltés par crime israélien d'incendier
Mosquée Al Aqsa condamnent vigoureusement cette action barbare. Font appel aux
Nations Unies pour prendre mesures nécessaires à mise en œuvre ses résolutions
pour l'avenir

El Jadj Magbakamara
Secrétaire Jaiatuhajaj Sierra Leone

* * *

Colombo, 24 août 1969

Son Excellence U Thant
Secrétaire général Nations Unies
New York

Incendie Mosquée Al Aqsa porte atteinte impardonnable au domaine spirituel de
l'homme. Confiants que mesures immédiates et effectives seront prises pour mettre
fin aux craintes concernant protection valeurs spirituelles et institutions des
musulmans et autres groupes religieux contre forces sans scrupules et pour assurer
que peuples ne sont pas poussés davantage vers les abîmes du chaos mondial.

Sirimavo R. D. Bandaranaike
Chef de l'opposition Ceylan

* * *

/...

Detroit, Michigan, 24 août 1969

Son Excellence U Thant
Secrétaire général Nations Unies
New York

Au nom des musulmans des Etats-Unis et Canada protestons vigoureusement contre destruction par incendie d'une partie du sanctuaire sacré de l'Islam, mosquée Al Aqsa à Jérusalem, et déplorons attitude forces d'occupation israéliennes. Nous demandons enquête approfondie et nous unissons aux gouvernements musulmans du monde entier pour demander la sauvegarde des Lieux Saints musulmans et chrétiens actuellement occupés illégalement par Israël

Michael Karoub
Président Fédération Associations
islamiques Etats-Unis et Canada
(Islamic Associations in the United States
and Canada)
17514 Woodward Detroit Michigan 48203

* * *

Philadelphie, Pennsylvanie,
24 août 1969

Son Excellence U Thant, Secrétaire général
Organisation des Nations Unies, New York

L'incendie de la mosquée sacrée musulmane Al Aksa reflète sans l'ombre d'un doute la politique fasciste israélienne contre les croyances des musulmans et leurs sanctuaires.

Cet acte horrible, détestable, ignoble et irrévérencieux, conséquence de l'occupation israélienne de la Ville sainte de Jérusalem ne doit plus être toléré.

Depuis cette invasion illégale, Jérusalem, lieu de culte et de vénération, est devenu une ville de perdition et d'immoralité. Pour la première fois en 2 000 ans la Ville sainte est devenue un centre de prostitution. Les lieux du culte sont le théâtre d'actes d'indécence et de débauche perpétrés par des adolescents israéliens. Des biens qui sont la propriété de fondations islamiques ont été confisqués, et les Lieux saints et orphelinats islamiques sont ainsi privés de leur seule source de revenu. Et voici qu'à présent le deuxième par l'importance des sanctuaires musulmans est incendié et détruit. Au mépris des résolutions successives, les autorités israéliennes d'occupation poursuivent leur politique fasciste d'agression et leur ingérence illégitime dans les droits religieux des habitants de Jérusalem, ville arabe.

L'Association des étudiants musulmans de l'Université de Pennsylvanie, représentant des dizaines de milliers de jeunes intellectuels musulmans de toutes les parties du monde, exprime son mécontentement et son inquiétude devant les violations continues et le non-respect par les autorités israéliennes des lois de l'Organisation internationale et devant le fait que les Nations Unies n'ont pas pris de mesures efficaces pour obliger à respecter l'Article 41 du Chapitre IV de la Charte de l'ONU ceux qui ne se conforment pas aux règles de la communauté internationale.

Le fait que les Nations Unies ne reconnaissent pas le juste droit du peuple palestinien à l'autodétermination et se refusent à voir ce que représente la politique de brutalité internationale et de chantage suivie par le sionisme international et Israël, ce qui équivaut à un nouveau Munich, ainsi que le fait d'accepter les intrigues et les pressions d'une politique internationale corrompue, témoignent incontestablement de l'échec du monde à instaurer la paix sur la terre.

/...

Le MSA prie instamment le Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires, Articles 41, 42, Chapitre IV de la Charte de l'ONU, pour faire appliquer les diverses résolutions de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les atrocités et les actes d'hostilité et de haine commis par les Israéliens contre le peuple palestinien épris de paix. Nous insistons pour que Jérusalem soit remise entre les mains de ceux qui ont gardé les Lieux saints de toutes les religions et en ont respecté la sainteté et la tradition spirituelle à travers les siècles.

Nous serions profondément reconnaissants au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies de distribuer un exemplaire du présent télégramme à tous les membres du Conseil de sécurité et aux délégations de tous les pays musulmans auprès des Nations Unies.

Veuillez agréer, etc.

Medhat Hassanein, Président par intérim du MSA de
l'Université de Pennsylvanie

* * *

Middlesbrough, 23 août 1969

Au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, New York

Les Musulmans de Teesside, Angleterre, sont profondément scandalisés et condamnent vigoureusement l'incendie de la Mosquée Al Aksa à Jérusalem par les éléments pernicieux. Nous vous demandons instamment de prendre d'urgence des mesures pour rendre Jérusalem à ses légitimes gardiens, les Arabes, et de prendre sur le plan international de sévères mesures contre les actes affreux et cruels commis par Israël contre nos frères musulmans et nos sanctuaires sacrés.

Comité pour la mosquée Teesside, 162 Grangeroad,
Middlesbrough

* * *

Beyrouth, 23 août 1969

Son Excellence U Thant,
Secrétaire général, Nations Unies, New York

L'Association libanaise pour la promotion sociale des camps de réfugiés palestiniens au Liban souhaite exprimer à Votre Excellence sa profonde émotion et son sentiment d'indignation et de révolte devant la carence criminelle des autorités sionistes à préserver les Lieux saints les plus sacrés de la religion. Adjure l'Organisation des Nations Unies de prendre enfin les mesures nécessaires et indispensables pour que cesse cette violation flagrante et répétée des droits les plus imprescriptibles de la nation arabe tout entière.

Le Comité

* * *

Mederdra, 25 août 1969

Secrétaire général, Nations Unies, New York

Exprimons indignation population mauritanienne devant acte odieux commis par prenu contre Masjidil Aksa. Sans aucun doute cet acte indigne aussi bien musulmans que chrétiens. Stigmatisons position américaine devant différends pouvant compromettre paix mondiale.

Bennani, Secrétaire général Ligue
islamique

* * *

Detroit, Michigan, 24 août 1969

U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Les Arabes avaient la générosité et les moyens nécessaires pour respecter et faire respecter les Lieux saints de Palestine pendant 13 siècles. Depuis deux ans et demi, les Israéliens n'ont pas voulu protéger la Mosquée Al Aksa ou bien ils en ont été incapables. Ils devraient être expulsés de la Ville sainte. Les musulmans américains sont choqués et consternés par la destruction de la mosquée sacrée.

Imam Mohammed Jowad Chirri, Directeur de
l'Islamic Center de Detroit, 15571 Joy Road,
Detroit 28, Michigan

* * *

Old Bridge, New Jersey, 23 août 1969

U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

La catastrophe de l'incendie de la Mosquée Al Aksa à Jérusalem est une tragédie pour les 700 millions de musulmans dans le monde. Cet incident ne peut être passé sous silence ni toléré. Il prouve que les Lieux saints de Jérusalem ne sont à l'abri ni de l'incendie ni de la destruction sous le gouvernement oppresseur des usurpateurs.

The Islamic Service Organization of New Jersey

* * *

Le Caire, 25 août 1969

U Thant, Secrétaire général de l'ONU, New York

Contre toutes les résolutions de l'ONU concernant la Palestine et la dernière résolution du Conseil de sécurité concernant Jérusalem, et contre toutes les valeurs morales qui ont prévalu dans notre société à travers l'histoire, les autorités sionistes ont commis un crime atroce en mettant le feu à la mosquée Al-Aqsa que l'on considère comme l'un des Lieux saints les plus importants de l'Islam dans le monde. Rejetant toutes les résolutions de l'ONU et défiant l'opinion publique mondiale, les autorités sionistes ont voulu commettre ce crime inhumain à Jérusalem. En raison du défi permanent des Israéliens, nous vous demandons d'assumer vos responsabilités en empêchant ces crimes inhumains et en y mettant fin. Il ne fait aucun doute que votre compréhension des valeurs de la civilisation humaine dans le monde actuel vous en donnera dès aujourd'hui les moyens.

Très haute considération. Union générale des étudiants de Palestine
Fédération des travailleurs de Palestine
Union des femmes de Palestine
Tahreer Alkahira

* * *

Singapour, 25 août 1969

Son Excellence

Le Secrétaire général de l'ONU

New York

Confiants en votre qualité de champion de la paix mondiale, nous, Président et membres de notre association, exprimons l'inquiétude la plus grave et la douleur la plus profonde devant l'acte délibéré commis par les Israéliens qui ont incendié la mosquée Al Aqsa. Nous espérons que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour apporter le réconfort à l'opinion musulmane et pour lui garantir que de tels actes ne se renouvelleront pas à l'avenir. Nous vous remercions d'avance.

Le Président et les membres de la
South Indian Jamiathul Lama, Singapour

* * *

Damas, 24 août 1969

U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, New York

Volontairement perpétré par les sionistes dans la Jérusalem occupée, le crime de l'incendie de la mosquée Al Aqsa, l'un des sanctuaires les plus sacrés des musulmans dans le monde entier et le symbole historique et immortel de leur union avec leurs confrères chrétiens, ajoute une nouvelle preuve à la résurrection du nouveau nazisme au Moyen-Orient dans tout ce que ce terme renferme d'atrocité et de barbarie. Nous vous prions en conséquence de porter un obstacle rigide au libre cours de ces crimes hideux et inhumains et de punir sévèrement les criminels aux fins de sauvegarder les Lieux saints et l'héritage immortel de la civilisation et de l'humanité entière.

Le Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Damas, Zuheir Midanai

* * *

Philadelphie, Pennsylvanie, 24 août 1969

Son Excellence

U Thant, Secrétaire général

L'International Islamic Federation of Student Organizations (IFSO), qui représente les jeunes de toutes les nations musulmanes, vous adresse ce télégramme personnellement ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies pour protester contre la dernière agression fasciste commise par Israël contre la mosquée Al Aqsa, sanctuaire sacré des peuples musulmans du monde entier.

C'est à la haine des Israéliens pour les Palestiniens et à leur agression contre la Palestine qu'il faut attribuer la responsabilité de l'incendie qui a détruit le sanctuaire sacré des musulmans.

L'IFSO voit dans ce terrible désastre une nouvelle preuve de l'incapacité des Nations Unies à répondre aux espoirs de paix de l'humanité.

L'incapacité de l'ONU de soutenir la juste cause du peuple palestinien et son droit à l'autodétermination est due à son abdication devant les intrigues et les pressions exercées par une politique internationale corrompue et elle est la preuve incontestable de l'échec des nations à réaliser une paix et une sécurité durables dans le monde.

Nous aimerions mettre en évidence la grande part de responsabilité que porte l'Organisation des Nations Unies dans la terrifiante brutalité néo-munichoise israélienne et dans le chantage exercé aujourd'hui dans le monde par les sionistes.

Nous tenons à dire clairement que nous avons la plus haute considération pour vous personnellement et à exprimer notre espoir que l'Organisation que vous servez assumera ses responsabilités devant le néo-nazisme israélien.

L'Organisation des Nations Unies a le devoir d'agir conformément à la Charte et d'assumer ses responsabilités en reconnaissant le droit des Palestiniens chrétiens et musulmans à l'autodétermination.

Nous prions instamment l'Organisation des Nations Unies de faire respecter les résolutions qu'elle a adoptées pour sauvegarder et protéger à Jérusalem l'un des sanctuaires qui sont parmi les plus anciens et les plus sacrés du monde entier.

Il faut mettre fin une fois pour toutes à la série d'actes de profanation commis par les Israéliens dans les Lieux saints, et Jérusalem doit être rendue à ceux qui ont honnêtement servi et sauvé les Lieux saints pendant plusieurs siècles.

Nous vous serions très obligés de faire distribuer le texte de ce télégramme aux membres du Conseil de sécurité et aux délégations de tous les autres pays membres de l'Assemblée générale.

Ahmad Totonji, secrétaire général de l'IFSO

* * *

Tokyo, 25 août 1969

Secrétaire général de l'ONU

La communauté musulmane du Japon élève une vive protestation contre l'incendie et les dégâts dont a été victime la très sainte mosquée Al Aqsa à Jérusalem, et insiste sur la responsabilité des autorités israéliennes dans cet incident.

La communauté musulmane

* * *

Ilford, Essex, 25 août 1969

Secrétaire général de l'ONU, New York

Nous, musulmans de Sevenkings, Ilford (Royaume-Uni), nous déclarons profondément affectés à l'annonce du terrible incendie de la mosquée Al Aqsa, et condamnons le gouvernement juif pour cet acte inhumain.

* * *

U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, New York

Nous dirigeants, dignitaires et représentants des communautés chrétiennes et islamiques composant la collectivité arabe en République argentine, réprouvons et condamnons le crime odieux que constitue l'incendie de la Mosquée Al Aqsa, dans la ville de Jérusalem occupée par les forces israéliennes. Nous réclamons qu'une enquête internationale soit faite sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies afin de déterminer les mobiles d'un délit aussi aberrant, et afin que soient condamnés les coupables et instigateurs, ennemis de l'humanité et de la civilisation.

Pour la Communauté catholique orthodoxe
L'Archevêque métropolitain
Meletios Swaity

Pour la Communauté catholique melchite
L'Exarque Nicolas Dahbar

Pour le Centre islamique
Refahat Kahale

Pour le Conseil exécutif catholique melchite
Le Président, Hafez Kassabchi

Pour le Conseil fédéral arabe argentin
Le Président, Hasan Santin

* * *

Damas, le 26 août 1969

U Thant, Secrétaire général des Nations Unies, New York

L'incendie de la Sainte Mosquée Al Aqsa constitue un acte d'irrespect et une violation à l'égard des Lieux sacrés et saints ainsi qu'une agression flagrante contre les droits de l'homme et la liberté de religion. L'Association des avocats de la République arabe syrienne déplore vivement cet acte criminel et fait appel à vous, au nom de la conscience internationale, pour prendre les mesures préventives nécessaires contre les agresseurs sionistes et pour rendre la ville de Jérusalem et tous les territoires occupés à ses propriétaires

légitimes, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions du Conseil de sécurité.

Le Président de l'Association des avocats
H. Bozo

* * *

Santiago, le 26 août 1969

U Thant, Nations Unies, New York

Au nom de l'Eglise chrétienne orthodoxe arabe du Chili, nous déplorons l'attentat barbare commis contre le temple historique Al Aqsa à Jérusalem et nous protestons contre cet acte. Nous espérons que vous interviendrez auprès de l'ONU pour que soit restaurée la Mosquée et pour empêcher de nouveaux attentats par respect pour l'histoire, la culture et la civilisation.

L'Evêque Athanassios

* * *

Santiago, le 26 août 1969

U Thant, Nations Unies, New York

La communauté arabe chilienne, grande assemblée représentant des institutions charitables culturelles et religieuses, chrétiennes et musulmanes, proteste énergiquement contre l'incendie prémédité de la Mosquée Al Aqsa par Israël, acte qui constitue un attentat contre la culture et la civilisation.

Nous demandons la condamnation de cette agression spirituelle, laquelle s'ajoute à de nombreuses agressions commises contre des personnes et des biens par Israël, qui orgueilleusement défie depuis vingt et un ans les résolutions des Nations Unies. Nous demandons instamment à cette noble institution qu'est l'Organisation des Nations Unies de faire respecter ses décisions.

Association chilienne arabe de coopération

* * *

Caracas, le 26 août 1969

U Thant, Nations Unies, New York

Nous protestons et nous condamnons de façon énergique et catégorique le crime odieux commis en Terre sainte par les sionistes, qui ont violé les Lieux saints en provoquant un incendie dans la Mosquée Al Aqsa à Jérusalem. Nous lançons un appel à la conscience des peuples et du monde pour qu'un terme soit mis aux atrocités du sionisme international.

Les représentants de la colonie arabe du Venezuela

* * *

Cabimas, le 27 août 1969

Le Conseil de sécurité de l'Organisation
des Nations Unies, New York

L'attentat commis par les incendiaires israéliens contre la Mosquée sainte d'Al Aqsa à Jérusalem menace toutes les religions du monde. Nous condamnons énergiquement l'agression d'Israël et nous adressons au Conseil de sécurité une protestation contre de tels abus, qui mettent en péril les religions et la paix du monde.

Centre social arabe de Cabimas

* * *

Damas, le 22 août 1969

Monsieur le Secrétaire général
des Nations Unies, New York

Le nouveau crime que les autorités israéliennes viennent de commettre en mettant le feu dans la Mosquée Al Aqsa à Jérusalem constitue une nouvelle preuve de leur dédain du droit international et dévoile leurs desseins malicieux visant à enlever à la Ville sainte son cachet arabe et ses lieux de culte islamique. Nous protestons énergiquement contre cet acte barbare et demandons l'intervention des Nations Unies pour mettre fin aux agissements criminels des autorités israéliennes.

Croissant Rouge syrien

* * *

/...

Kanpur, le 27 août 1969

U Thant, Secrétaire général, ONU, New York

Musulmans indiens vous prient prendre immédiatement toutes mesures nécessaires contre Israël à propos destruction Mosquée sacrée Al Aqsa.

Irfan Care Roomi

* * *

Kumasi, le 26 août 1969

Secrétaire général, Organisation Nations Unies, New York

Communauté musulmane Ghana indignée par perfidie de l'incendie de Mosquée sacrée Al Aqsa par Israël.

Secrétaire, Box 1409, Kumasi

* * *

Paramaribo, 27 août 1969

Organisation Nations Unies, New York

Association musulmane du Surinam élève ici protestation et exprime au nom des musulmans de Surinam (Amérique du Sud) sa très profonde indignation contre le crime atroce et révoltant de l'incendie de la Mosquée d'Al Aqsa à Jérusalem, qui est une violation très grave des lois de l'humanité civilisée et de la Charte des droits de l'homme adoptée par toutes les nations du monde dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Que tous soient avertis que semblable violation barbare de l'un des lieux de culte les plus sacrés ne pourra rester impunie.

Association des musulmans de Surinam

* * *

Prague, le 27 août 1969

U Thant, Secrétaire général, Organisation Nations Unies, New York

Au nom étudiants quatre-vingt-dix pays protestons énergiquement incendie par Israéliens de Mosquée Al Aqsa dans Jérusalem arabe occupée. Demandons ONU blamer sévèrement ce nouvel acte d'agression d'Israël.

Secrétariat Union internationale des étudiants

* * *

Madrid, le 27 août 1969

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, New York

Les étudiants arabes d'Espagne s'unissent à l'humanité tout entière pour condamner l'agression des sionistes contre la population arabe de la Palestine et l'incendie qu'ils ont perpétré contre la Mosquée Al Aqsa. Nous demandons à vous-même et à tous les peuples épris de justice d'arrêter l'agression et de soutenir la vérité dans la terre de la paix.

* * *

Belgrade, le 26 août 1969

Secrétaire ONU, New York

Etudiants jordaniens en Yougoslavie protestent contre actes terrorisme des nazis israéliens contre Mosquée Al Aqsa.

* * *

Centre ONU, New Delhi
Tellicherry, le 29 août 1969

Protestons vigoureusement contre incendie de Mosquée Al Aqsa et demandons mesures énergiques.

Secrétaire de la Ligue musulmane de Tellicherry

* * *

Lusaka, le 29 août 1969

Secrétaire général, Organisation Nations Unies

Protestons énergiquement contre acte brutal incendie de notre Mosquée sacrée Al Aqsa. Profondément affligés, vous demandons prendre mesures les plus énergiques possibles.

Société musulmane de Lusaka

* * *

Bruxelles, le 29 août 1969

U Thant, Secrétaire général des Nations Unies, New York

La communauté musulmane en Belgique, représentée par Conseil général du Centre islamique et culturel à Bruxelles, dont vingt et un ambassadeurs musulmans sont membres du Conseil, a appris avec profonde indignation incendie criminel de la Mosquée Al Aqsa à Jérusalem, un des hauts lieux de l'Islam, respecté par chrétienté. Elle dénonce avec énergie acte odieux qui vient d'être perpétré. Elle en appelle à la conscience universelle et aux Nations Unies unies pour paix et tolérance religieuse pour que protection Lieux saints soit assurée. Devant gravité situation et répercussions sur paix internationale la communauté musulmane en Belgique demande l'application résolution pakistanaise sur Lieux saints de Jérusalem et que toutes mesures appropriées soient prises par Nations Unies. Demande que ce télégramme soit distribué. Compliments et très haute considération. L'ambassadeur, vice-président du Centre islamique et iman du Centre, M. Alouini

* * *

/...

Starkville, Mississippi,

Le 27 août 1969

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Nous, membres de l'Association islamique de l'Université de l'Etat du Mississippi, condamnons l'action gratuite d'Israël incendie Sainte Mosquée Al Aqsa à Jérusalem et protestons contre cette action.

(Signé) Raafat Abou-Zeid

* * *

Singapour, le 30 août 1969

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, New York

Les représentants des organisations musulmanes de Singapour, réunis le 29 août, ont condamné à l'unanimité Israël et déplorent l'incendie sacrilège de la Mosquée Al Aqsa. Ils demandent instamment l'application immédiate des résolutions du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967.

Musulmans de Singapour

* * *

Edmonton, Alberta, Le 31 août 1969

U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
New York

Le Centre islamique canadien et les musulmans de notre communauté se joignent aux millions de musulmans du monde pour condamner l'incendie récent de la mosquée Al Aksa à Jérusalem. Nous vous prions d'user de votre influence pour appeler l'attention de l'Organisation des Nations Unies sur ce triste événement. La protection des Lieux saints occupés par les forces israéliennes concerne tous les groupements religieux du monde sur les plans national et international. Vos efforts pour porter ceci à l'attention des Nations Unies aideraient beaucoup à atténuer la tension dans le monde.

(Signé) l'Association islamique canadienne, Edmonton, Alberta.

* * *

Le Caire, Le 31 août 1969

Commission des droits de l'homme
Organisation des Nations Unies, New York

La Commission arabe permanente des droits de l'homme, s'étant réunie d'urgence pour discuter de l'incendie par Israël de la mosquée Al Aksa, première Kibla et troisième des Lieux saints musulmans, dénonce vigoureusement cet acte criminel inhumain et vous prie de prendre rapidement des mesures efficaces pour mettre fin à ces actes, qui sont contraires à la civilisation et aux codes moraux les plus élémentaires, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux Conventions de Genève, et qui menacent la cause de la paix mondiale.

Président de la Commission arabe permanente des droits de l'homme.

* * *

/...

New York, le 31 août 1969

U Thant, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

L'Association des étudiants pakistanais d'Amérique déplore le manque de protection par les autorités israéliennes de la mosquée Al Aksa et son incendie.

(Signé) Ma Chaudry Président PSAA

* * *

Paris, Le 30 août 1969

Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, New York

Les musulmans à Paris, réunis à la mosquée de Belleville après la prière du vendredi, joignent leurs voix à celles des musulmans dans le monde entier, condamnent l'incendie de la mosquée Al Aksa et demandent aux Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour arrêter l'agression israélienne contre les Lieux saints et l'occupation de Jérusalem.

Pour l'Association culturelle islamique
Gebril Kebbi et Abdel Kaden Ben Ahmed

* * *

Amman, 4 septembre 1969

Commission des droits de l'homme
ONU, New York

Appel du Comité exécutif de l'Arab Tourist Union :

Pour des millions de musulmans du monde entier, la vénérable mosquée Al Aksa est un symbole sacré de sainteté et fait partie intégrante de la foi musulmane, car elle a été construite sur le lieu de l'ascension du Prophète Mahomet. C'est également un chef d'oeuvre artistique et un monument de la civilisation humaine auquel protection est due aux termes du droit international. L'acte prémédité commis par Israël en livrant aux flammes ce sanctuaire vénéré est un crime qui

soulève les protestations et la réprobation du monde entier. Le fait que les autorités occupantes israéliennes aient fait obstacle à la lutte contre l'incendie prouve d'une manière incontestable que cet acte vise à faire disparaître des sanctuaires musulmans aussi bien que chrétiens vénérés par des millions de fidèles. Qui plus est, avant cet incendie, les autorités occupantes israéliennes avaient démolit et dynamité plusieurs monuments importants. Israël s'emploie à exécuter ses plans de destruction malgré les avertissements du Conseil de sécurité, de l'UNESCO et de l'UIOOT, confirmant ainsi que les autorités occupantes israéliennes n'accordent de prix à aucune valeur morale et humaine. Au nom de la conscience humaine et de la civilisation, nous vous demandons donc instamment de contribuer à l'adoption de mesures destinées à mettre un terme à cette destruction de lieux sacrés et d'une civilisation.

(Signé) Abdullah Tai

Président de l'Arab Tourist Union

* * *

Marawi, 4 septembre 1969

Secrétaire général, ONU, New York

Au cours d'une manifestation qui s'est déroulée le 1er septembre 1969 à Marawi (Philippines) et à laquelle ont participé 20 000 personnes, la pétition ci-après a été approuvée à l'unanimité :

"Ansarul Islam, organisation religieuse groupant 51 000 membres et servant la cause de l'Islam aux Philippines,

Ayant adhéré à l'Islam, religion de paix, et croyant au respect mutuel, à la tolérance et à la compréhension entre les hommes de religions différentes, condition indispensable à une paix durable,

Convaincue qu'Israël est seul responsable de l'incendie de la mosquée Al Aksa de Jérusalem,

Condamne solennellement et énergiquement par la présente le Gouvernement israélien d'un acte suprêmement sacrilège contre l'Islam et la paix mondiale,

/...

Demande par la présente à l'ONU de condamner Israël pour avoir :

1. Continuellement défié les résolutions de l'ONU sur le Moyen-Orient,
2. Adopté une attitude hostile en ce qui concerne le règlement honorable des différends territoriaux avec les Etats arabes,
3. Entrepris des persécutions contre les Palestiniens,
4. Failli à prendre des mesures adéquates pour empêcher la profanation de tous les sanctuaires de Jérusalem,

Adopté à l'unanimité

(Signé) Ahmad Alonto, Président
"Ansarul Islam"

Je vous prie instamment de prendre des mesures immédiates dans l'intérêt de la paix.

Ahmad Alonto

* * *

Bombay, 6 septembre 1969

Secrétaire général, ONU, New York

Les musulmans du monde entier condamnent de la manière la plus catégorique la profanation de la mosquée Al Aksa à Jérusalem. Vous prions d'intervenir personnellement en faveur de la justice et de la restauration de la mosquée Al Aksa de Jérusalem auprès des responsables légitimes de la préservation du caractère sacré de ce monument. Remerciements.

Membres du Khoja Shia Isnaashari Jamaat, Bombay (Inde)

* * *

Kisumu, 8 septembre 1969

Secrétaire général, ONU, New York

Nous, musulmans du Kenya, réunis à Kakamega le 7 septembre, condamnons énergiquement l'acte barbare et inhumain que constitue l'incendie de la

/...

sainte mosquée Al Aksa et, en conséquence, prions instamment l'ONU de prendre les mesures nécessaires pour que justice soit faite contre tous ceux, quels qu'ils soient, qui ont participé à la destruction des sanctuaires vénérés du monde musulman. Sans vouloir prendre parti dans les conflits politiques relatifs au Moyen-Orient, nous estimons que les droits de l'homme, le respect de la liberté religieuse et la paix mondiale seraient en jeu si des actes et tendances odieux susceptibles de violer ces droits faisaient l'objet de la moindre complaisance.

(Signé) Ahmed Omar, Vice-Président.

